

# Usages numériques : patrimonialisation et/ou création ?

En quinze ans, les technologies de l'information et de la communication (TIC) qui fournissent progressivement un mode d'accès élargi aux biens et services culturels sont devenues partie intégrante de la vie quotidienne des ménages. Tendances à se sédimentar, les nouveaux usages semblent conforter quelques tendances, en termes de créativité et de patrimonialisation. S'ils répondent, pour une large part, aux ressorts classiques révélés par les analyses des pratiques culturelles, ils semblent aussi favoriser un basculement peut-être radical de la culture, qui interroge non seulement le patrimoine et la création, mais surtout les politiques d'articulation entre création et patrimoine au début du XXI<sup>e</sup> siècle, et donc les politiques numériques ou de numérisation.

## La patrimonialisation des usages culturels numériques

Avec la baisse tendancielle des prix des équipements numériques (informatique, électronique grand public, abonnement au réseau Internet), l'essor du haut débit, la multiplication rapide de nouvelles fonctionnalités, la diffusion et l'utilisation des TIC se sont intensifiées et démocratisées, même si ces technologies et leurs usages continuent de dépendre du niveau d'éducation, des revenus et de l'âge des usagers. On compte ainsi que près des deux tiers des ménages européens sont équipés d'un ordinateur et la moitié d'un accès à Internet. Les usages culturels numériques ont aujourd'hui atteint une taille critique qui facilite une observation plus assurée.

En termes de tendances, bien des usages numériques reproduisent nombre d'usages réels. Car, fondamentalement, les usages numériques ne rompent pas avec les facteurs déterminants des usages culturels, en particulier la loi du cumul selon laquelle les usages culturels se multiplient avec la pratique culturelle, et selon laquelle les usages culturels réels déterminent les usages culturels numériques.

De même les usages culturels numériques se concentrent sur une population relativement éduquée et urbaine. Le déterminisme du patri-

moine culturel dans les pratiques culturelles reste un facteur dominant. Pour autant, les usages divergent aussi selon l'âge et la catégorie sociale, de sorte qu'on observe une tendance au déclin de la culture de l'imprimé au profit d'une culture multimédia éloignée de la culture dite légitime, en particulier chez les jeunes générations.

## La création : horizon des usages numériques du patrimoine.

Dans le même temps, les usages numériques du patrimoine, parmi les plus réduits, sont renouvelés chaque fois qu'ils servent la création. C'est que cette dernière est au cœur du renouvellement des usages et du développement de consommateurs-créateurs, en particulier à travers les outils dits du web 2.0. Cette observation plus récente, qui s'appuie sur le déploiement des réseaux et qui s'est fondée sur des offres organisées selon l'hypothèse de la longue traîne, en dépit de ses faibles vérifications, manifeste que le patrimoine numérique sert d'abord la création numérique.

En conséquence, l'enjeu des usages numériques patrimoniaux consiste en ce que les politiques patrimoniales se tournent davantage vers la création, sans délaisser naturellement les objectifs nécessaires de conservation. Il est certainement indispensable d'assurer la numérisation la plus large des siècles d'imprimés et de les mettre à disposition du public ; cependant, la numérisation des fonds phonographiques et audiovisuels n'a été que rarement prioritaire, alors qu'elle suscitait la plus forte demande. De même les jeux vidéo, en dépit de leurs courtes vies technique et commerciale, suggèrent une logique patrimoniale désormais installée dans les usages.

L'horizon long du patrimoine doit donc s'accorder avec l'horizon court des usages patrimoniaux, en particulier des jeunes générations plus ouvertes au multimédia qu'à l'imprimé. Sans ce ré-accord, la fracture entre logique patrimoniale et logique créative pourrait – avec les effets générationnels – se creuser définitivement, et assécher la création du patrimoine qui l'innove.

L'éditorialisation et l'ouverture à la réutilisation des données publiques culturelles sont, dans ce contexte, les conditions de cette liaison nécessaire entre création et patrimoine, horizon unique des politiques culturelles.

**Philippe Chantepie**

Ministère de la Culture et de la Communication  
(SG / Département des études,  
de la prospective et des statistiques)

### Digital uses: heritage and/or creation?

Over the last fifteen years, information and communication technologies have gradually broadened access to cultural goods and services and become an integral part of our domestic lives. These new uses, which have a tendency to develop over time, appear to support certain trends in the field of creativity and heritage use. Although the analysis of cultural practices shows that they mainly respond to conventional needs, they may also presage a radical change of direction in the field of culture, which raises questions not only about heritage and creation but, above all, about strategies linking creation and heritage in the digital age at the beginning of the 21st century.

### Digitale Anwendungen: Verwaltung von Kulturgut und/oder Neuschöpfung?

Innerhalb von fünfzehn Jahren sind die Informations- und Kommunikationstechnologien, die schrittweise erweiterten Zugang zu den Kulturgütern und kulturellen Dienstleistungen verschaffen, zum festen Bestandteil im Alltag privater Nutzer geworden. Mit zunehmender Verbreitung scheinen die neuen Anwendungen bestimmte Trends in Bezug auf Kreativität und die Pflege und Verwaltung des vorhandenen Kulturguts zu verstärken. Wenngleich sie größtenteils den durch die Analyse der Kulturpraxis entwickelten konventionellen Ressorts entsprechen, scheinen sie auch eine möglicherweise radikale Umkehr in der Kultur voranzutreiben, bei der nicht nur das kulturelle Erbe und die Neuschöpfung von Werken hinterfragt werden, sondern vor allem die Politiken zur Verknüpfung von Neuschöpfung und traditionellem Kulturgut zu Beginn des 20. Jahrhunderts, und somit die Digitalisierungspolitiken.